

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

*il y a deux. l'une de ces chapelles appartient à la famille de la nas. l'autre est sainte, et l'autre à madame de Thernel du Brezec*

6° Quelle est la date de l'Indult ?

*il n'y a pas eu d'indult pour l'érection de ces chapelles ou plutôt pour ces deux oratoires. la bénédiction a été faite par moi après avoir obtenu l'autorisation de l'Ordinaire*

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

*je n'en connais pas*

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

*Oui, c'est certain est pourvu d'ornements convenables, et de toutes les couleurs liturgiques. chez madame de Thernel il n'y a qu'un seul et unique ornement blanc*

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

*Oui, les pierres sacrées sont en bon état*

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.